

Annexe D – Critères obligatoires et cotés

DOC n° 23-58281 Programme de protection respiratoire

Ce marché est **conditionnellement réservé** dans le cadre de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones du gouvernement fédéral.

Pour être pris en compte, le soumissionnaire doit certifier qu'il se qualifie comme entreprise autochtone au sens du SAEA et qu'il se conformera à toutes les exigences du SAEA. Si les offres de deux (2) ou plusieurs entreprises autochtones respectent les termes de la demande de proposition, l'autorité contractante limitera la concurrence à ces entreprises autochtones et ne tiendra pas compte des offres d'entreprises non autochtones qui ont pu être soumises.

Pour de plus amples renseignements concernant les exigences requises des entreprises autochtones conformément au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones, consulter l'[Annexe 9.4](#) du Guide des approvisionnements.

Procédure d'évaluation

Les propositions sont évaluées et cotées conformément aux critères d'évaluation décrits dans les présentes. Il est impératif de fournir suffisamment de détails dans la proposition pour que la réponse de l'Offrant décrive complètement son offre.

- **Étape 1 - Évaluation par rapport aux critères obligatoires** : Les propositions doivent satisfaire à tous les premiers critères d'évaluation obligatoires et les soumissionnaires doivent indiquer clairement à quel endroit dans leur proposition ils répondent à chacun des critères. Seules les propositions qui satisfont à TOUTES les exigences obligatoires seront évaluées conformément à l'étape 2.
- **Étape 2 - Évaluation par rapport aux critères cotés par points** : Les propositions sont évaluées et cotées conformément aux critères cotés par points. Les propositions qui n'obtiennent pas la note moyenne minimale de 50 % (45 points) seront jugées non recevables et ne seront pas examinées plus avant. Si requis, on fera la moyenne des notes des évaluateurs.
- **Étape 3 - Méthode de sélection** – La sélection se fera sur la base de la note combinée pour le mérite technique (50 %) avec une note moyenne minimale de 50 % (45 points), et le prix (50 %).

Pour être retenue, une proposition doit :

1. respecter toutes les exigences de la demande de soumissions;
2. satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires;
3. obtenir la note moyenne minimale de 50 % des points exigés pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques cotés. Les soumissions qui ne répondent pas aux exigences des trois étapes susmentionnées seront déclarées non recevables.

Les soumissions qui ne répondent pas aux exigences des étapes 1, 2 et 3 susmentionnées seront déclarées non recevables et ne seront pas examinées plus avant.

- **Étape 4 - Attribution d'un contrat** : Pour autant qu'elle ait atteint la note minimale de passage, la proposition technique la mieux notée peut être retenue pour un entretien afin d'évaluer réellement les compétences techniques et comportementales. Le soumissionnaire conforme ayant obtenu la note moyenne combinée la plus élevée sera recommandé pour l'attribution d'un contrat.

EXIGENCES D'ÉVALUATION OBLIGATOIRES DE L'ENTREPRISE

*Pour être pris en considération pour une région géographique, l'Offrant doit remplir les critères obligatoires de l'entreprise pour la région correspondante.

À NOTER : La colonne **Réponse de l'Offrant** doit indiquer la page et/ou le numéro de projet de l'offre où l'exigence peut être validée.

RÉGION DE L'OUEST		
Critères obligatoires de l'entreprise – Région de l'ouest	Satisfait/ non satisfait	Renvoi à la proposition (à inscrire par l'Offrant)
Les soumissionnaires doivent fournir les documents nécessaires pour démontrer qu'ils respectent les critères.		
CO1	L'Offrant doit prouver pouvoir présenter les rapports sur les essais d'ajustement et les rapports d'inspection visuelle de la bouteille d'air comprimé du respirateur, selon l'annexe A – Énoncé des travaux, en anglais. Un exemple des deux (2) rapports doit être soumis en tant que pièce jointe séparée.	
CO2	L'Offrant doit prouver que tous les membres du personnel proposés détiennent une cote de fiabilité valide au moment de l'attribution de l'offre à commandes. La documentation doit être fournie.	
CO3	<p>L'Offrant doit démontrer que l'organisation possède au moins cinq (5) ans d'expérience acquise au cours des dix (10) dernières années en matière de prestation de services en santé et sécurité, en protection de l'environnement et en planification d'intervention d'urgence, conformément aux normes de l'Association canadienne de normalisation (Groupe CSA) visant l'air comprimé respirable et les systèmes connexes, et l'utilisation et l'entretien des appareils de protection respiratoire.</p> <p>L'Offrant doit en faire la démonstration via la description d'expérience de projet et fournir les renseignements suivants pour chaque projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation pour laquelle le travail a été exécuté ; • Titre du ou des projets et numéro de référence ; • Durée du travail (dates de début et de fin [MM/AA]) ; • La description des rôles et des responsabilités ; • Description et tâches accomplies établissant la preuve de l'acquisition d'expérience pertinente ; • Références* (nom, titre, numéro de téléphone et adresse courriel). <p>*Le CNRC se réserve le droit d'effectuer un contrôle des références pour vérifier l'exactitude des renseignements fournis.</p>	
CO4	L'Offrant doit soumettre une proposition d'au plus 30 pages, dont le texte est rédigé avec une police de base d'au moins 12 points, sans compter les CV et la page couverture. Les CV des ressources proposées doivent avoir au plus deux (2) pages chacun.	
CO5	<p>L'Offrant doit proposer deux (2) techniciens qualifiés qui peuvent effectuer à la fois des tests d'aptitude et des services d'entretien des appareils respiratoires autonomes (ARA). Si l'Offrant soumet une offre pour d'autres régions, les techniciens qualifiés ne doivent pas être proposés pour une autre région.</p> <p>L'Offrant doit compléter Annex E – Équipe proposée par région, section 1.</p>	

CO6	<p>L'Offrant doit fournir deux (2) lettres d'attestation de référence distinctes pour deux (2) clients différents, où le client peut confirmer les détails fournis dans l'offre de l'Offrant.</p> <p>Les éléments suivants doivent être fournis pour chaque référence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le nom de l'organisation pour laquelle le travail a été effectué et le nom, le titre, l'adresse électronique et le numéro de téléphone d'une personne contact ; • Les dates de début et de fin du projet ; • Les dates de début et de fin du projet ; Des détails sur le travail effectué par l'Offrant dans le cadre du projet. • Le nom, le titre et la signature de la personne autorisée à signer au nom du client. <p>*Les lettres d'attestations de la CNRC ne doivent pas être utilisées.</p> <p>**En cas de conflit entre les informations fournies par la lettre d'attestation du client et l'offre, les informations fournies par la lettre d'attestation du client seront évaluées à la place des informations contenues dans l'offre.</p>		
------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--

RÉGION DE L'ONTARIO			
Critères obligatoires de l'entreprise – Région de l'Ontario	Satisfait/ non satisfait	Renvoi à la proposition (à inscrire par l'Offrant)	
Les soumissionnaires doivent fournir les documents nécessaires pour démontrer qu'ils respectent les critères.			
CO1	L'Offrant doit prouver pouvoir présenter les rapports sur les essais d'ajustement et les rapports d'inspection visuelle de la bouteille d'air comprimé du respirateur, selon l'annexe A - Énoncé des travaux, en anglais et en français. Un exemple des deux (2) rapports doit être soumis en tant que pièce jointe séparée.		
CO2	L'Offrant doit prouver que tous les membres du personnel proposés détiennent une cote de fiabilité valide au moment de l'attribution de l'offre à commandes. La documentation doit être fournie.		
CO3	<p>L'Offrant doit démontrer que l'organisation possède au moins cinq (5) ans d'expérience acquise au cours des dix (10) dernières années en matière de prestation de services en santé et sécurité, en protection de l'environnement et en planification d'intervention d'urgence, conformément aux normes de l'Association canadienne de normalisation (Groupe CSA) visant l'air comprimé respirable et les systèmes connexes, et l'utilisation et l'entretien des appareils de protection respiratoire.</p> <p>L'Offrant doit en faire la démonstration via la description d'expérience de projet et fournir les renseignements suivants pour chaque projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation pour laquelle le travail a été exécuté ; • Titre du ou des projets et numéro de référence ; • Durée du travail (dates de début et de fin [MM/AA]) ; • La description des rôles et des responsabilités ; • Description et tâches accomplies établissant la preuve de l'acquisition d'expérience 		

	<p>pertinente ;</p> <ul style="list-style-type: none"> Références* (nom, titre, numéro de téléphone et adresse courriel). <p>*Le CNRC se réserve le droit d'effectuer un contrôle des références pour vérifier l'exactitude des renseignements fournis.</p>		
CO4	L'Offrant doit soumettre une proposition d'au plus 30 pages, dont le texte est rédigé avec une police de base d'au moins 12 points, sans compter les CV et la page couverture. Les CV des ressources proposées doivent avoir au plus deux (2) pages chacun.		
CO5	<p>L'Offrant doit proposer deux (2) techniciens qualifiés qui peuvent effectuer à la fois des tests d'aptitude et des services d'entretien des appareils respiratoires autonomes (ARA). Si l'Offrant soumet une offre pour d'autres régions, les techniciens qualifiés ne doivent pas être proposés pour une autre région.</p> <p><u>Exception</u> - Si l'Offrant présente une offre pour les régions du Québec et de l'Ontario, un (1) des deux (2) techniciens qualifiés proposés peut être proposé pour les deux régions.</p> <p>L'Offrant doit remplir l'Annexe E - Équipe proposée par région, section 1.</p>		
CO6	<p>L'Offrant doit fournir deux (2) lettres de référence d'attestation distinctes pour deux (2) clients différents, où le client peut confirmer les détails fournis dans l'offre de l'Offrant.</p> <p>Les éléments suivants doivent être fournis pour chaque référence :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le nom de l'organisation pour laquelle le travail a été effectué et le nom, le titre, l'adresse électronique et le numéro de téléphone d'une personne contact ; Les dates de début et de fin du projet ; Les dates de début et de fin du projet ; Des détails sur le travail effectué par l'Offrant dans le cadre du projet. Le nom, le titre et la signature de la personne autorisée à signer au nom du client. <p>*Les lettres d'attestations de la CNRC ne doivent pas être utilisées.</p> <p>**En cas de conflit entre les informations fournies par la lettre d'attestation du client et l'offre, les informations fournies par la lettre d'attestation du client seront évaluées à la place des informations contenues dans l'offre.</p>		

RÉGION DE QUÉBEC			
Critères obligatoires de l'entreprise – Région de Québec		Satisfait/ non satisfait	Renvoi à la proposition (à inscrire par l'Offrant)
Les soumissionnaires doivent fournir les documents nécessaires pour démontrer qu'ils respectent les critères..			
CO1	L'Offrant doit prouver pouvoir présenter les rapports sur les essais d'ajustement et les rapports d'inspection visuelle de la bouteille d'air comprimé du respirateur, selon l'annexe A - Énoncé des travaux, en anglais et en français. Un exemple des deux (2) rapports doit être soumis en tant que pièce jointe séparée.		
CO2	L'Offrant doit prouver que tous les membres du personnel proposés détiennent une cote de fiabilité valide au moment de l'attribution de l'offre à commandes. La documentation doit être fournie.		

<p>CO3</p>	<p>L'Offrant doit démontrer que l'organisation possède au moins cinq (5) ans d'expérience acquise au cours des dix (10) dernières années en matière de prestation de services en santé et sécurité, en protection de l'environnement et en planification d'intervention d'urgence, conformément aux normes de l'Association canadienne de normalisation (Groupe CSA) visant l'air comprimé respirable et les systèmes connexes, et l'utilisation et l'entretien des appareils de protection respiratoire.</p> <p>L'Offrant doit en faire la démonstration via la description d'expérience de projet et fournir les renseignements suivants pour chaque projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation pour laquelle le travail a été exécuté ; • Titre du ou des projets et numéro de référence ; • Durée du travail (dates de début et de fin [MM/AA]) ; • La description des rôles et des responsabilités ; • Description et tâches accomplies établissant la preuve de l'acquisition d'expérience pertinente ; • Références* (nom, titre, numéro de téléphone et adresse courriel). <p>*Le CNRC se réserve le droit d'effectuer un contrôle des références pour vérifier l'exactitude des renseignements fournis.</p>		
<p>CO4</p>	<p>L'Offrant doit soumettre une proposition d'au plus 30 pages, dont le texte est rédigé avec une police de base d'au moins 12 points, sans compter les CV et la page couverture. Les CV des ressources proposées doivent avoir au plus deux (2) pages chacun.</p>		
<p>CO5</p>	<p>L'Offrant doit proposer deux (2) techniciens qualifiés qui peuvent effectuer à la fois des tests d'aptitude et des services d'entretien des appareils respiratoires autonomes (ARA). Si l'Offrant soumet une offre pour d'autres régions, les techniciens qualifiés ne doivent pas être proposés pour une autre région.</p> <p><u>Exception</u> - Si l'Offrant présente une offre pour les régions du Québec et de l'Ontario, un (1) des deux (2) techniciens qualifiés proposés peut être proposé pour les deux régions.</p> <p>L'Offrant doit remplir l'Annexe E - Équipe proposée par région, section 1.</p>		
<p>CO6</p>	<p>L'Offrant doit fournir deux (2) lettres de référence d'attestation distinctes pour deux (2) clients différents, où le client peut confirmer les détails fournis dans l'offre de l'Offrant.</p> <p>Les éléments suivants doivent être fournis pour chaque référence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le nom de l'organisation pour laquelle le travail a été effectué et le nom, le titre, l'adresse électronique et le numéro de téléphone d'une personne contact ; • Les dates de début et de fin du projet ; • Les dates de début et de fin du projet ; Des détails sur le travail effectué par l'Offrant dans le cadre du projet. • Le nom, le titre et la signature de la personne autorisée à signer au nom du client. <p>*Les lettres d'attestations de la CNRC ne doivent pas être utilisées.</p> <p>**En cas de conflit entre les informations fournies par</p>		

	la lettre d'attestation du client et l'offre, les informations fournies par la lettre d'attestation du client seront évaluées à la place des informations contenues dans l'offre.		
--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--

RÉGION DE L'ATLANTIQUE			
Critères obligatoires de l'entreprise – Région de l'atlantique		Satisfait/ non satisfait	Renvoi à la proposition (à inscrire par l'Offrant)
Les soumissionnaires doivent fournir les documents nécessaires pour démontrer qu'ils respectent les critères.			
CO1	L'Offrant doit prouver pouvoir présenter les rapports sur les essais d'ajustement et les rapports d'inspection visuelle de la bouteille d'air comprimé du respirateur, selon l'annexe A – Énoncé des travaux, en anglais. Un exemple des deux (2) rapports doit être soumis en tant que pièce jointe séparée.		
CO2	L'Offrant doit prouver que tous les membres du personnel proposés détiennent une cote de fiabilité valide au moment de l'attribution de l'offre à commandes. La documentation doit être fournie.		
CO3	<p>L'Offrant doit démontrer que l'organisation possède au moins cinq (5) ans d'expérience acquise au cours des dix (10) dernières années en matière de prestation de services en santé et sécurité, en protection de l'environnement et en planification d'intervention d'urgence, conformément aux normes de l'Association canadienne de normalisation (Groupe CSA) visant l'air comprimé respirable et les systèmes connexes, et l'utilisation et l'entretien des appareils de protection respiratoire.</p> <p>L'Offrant doit en faire la démonstration via la description d'expérience de projet et fournir les renseignements suivants pour chaque projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation pour laquelle le travail a été exécuté ; • Titre du ou des projets et numéro de référence ; • Durée du travail (dates de début et de fin [MM/AA]) ; • La description des rôles et des responsabilités ; • Description et tâches accomplies établissant la preuve de l'acquisition d'expérience pertinente ; • Références* (nom, titre, numéro de téléphone et adresse courriel). <p>* Le CNRC se réserve le droit d'effectuer un contrôle des références pour vérifier l'exactitude des renseignements fournis.</p>		
CO4	L'Offrant doit soumettre une proposition d'au plus 30 pages, dont le texte est rédigé avec une police de base d'au moins 12 points, sans compter les CV et la page couverture. Les CV des ressources proposées doivent avoir au plus deux (2) pages chacun.		
CO5	<p>L'Offrant doit proposer deux (2) techniciens qualifiés qui peuvent effectuer à la fois des tests d'aptitude et des services d'entretien des appareils respiratoires autonomes (ARA). Si l'Offrant soumet une offre pour d'autres régions, les techniciens qualifiés ne doivent pas être proposés pour une autre région.</p> <p>L'Offrant doit compléter Annex E – Équipe proposée par région, section 1.</p>		

CO6	<p>L'Offrant doit fournir deux (2) lettres de référence d'attestation distinctes pour deux (2) clients différents, où le client peut confirmer les détails fournis dans l'offre de l'Offrant.</p> <p>Les éléments suivants doivent être fournis pour chaque référence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le nom de l'organisation pour laquelle le travail a été effectué et le nom, le titre, l'adresse électronique et le numéro de téléphone d'une personne contact ; • Les dates de début et de fin du projet ; • Les dates de début et de fin du projet ; Des détails sur le travail effectué par l'Offrant dans le cadre du projet. • Le nom, le titre et la signature de la personne autorisée à signer au nom du client. <p>*Les lettres d'attestations de la CNRC ne doivent pas être utilisées.</p> <p>**En cas de conflit entre les informations fournies par la lettre d'attestation du client et l'offre, les informations fournies par la lettre d'attestation du client seront évaluées à la place des informations contenues dans l'offre.</p>		
------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--

Exigences d'évaluation techniques obligatoires

Pour être pris en considération pour une région géographique, l'Offrant doit :

1. Remplir/compléter les critères techniques obligatoires pour la région correspondante, et;
2. Proposer des ressources différentes pour le rôle de technicien qualifié dans chaque région. L'Offrant peut proposer la même ressource pour le coordinateur de projet.

RÉGION DE L'OUEST		
Critères techniques obligatoires – Région de l'Ouest	Satisfait/ non satisfait	Renvoi à la proposition (à inscrire par l'Offrant)
Les soumissionnaires doivent fournir les documents nécessaires pour démontrer qu'ils respectent les critères.		
COT1 <p>L'Offrant doit proposer deux (2) ressources qui sont des technicien(ne)s qualifié(e)s pour offrir les services d'essais d'ajustement et d'entretien des ARA.</p> <p>L'Offrant doit établir la preuve que chaque ressource proposée satisfait aux exigences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Posséder au moins deux (2) ans d'expérience acquise au cours des cinq (5) dernières années en matière d'essais d'ajustement et d'entretien des ARA dans un milieu industriel ou commercial ; • Posséder les connaissances requises pour exécuter les tâches convenablement et en toute sécurité, conformément aux normes du Groupe CSA visant l'air comprimé respirable et les systèmes connexes, et l'utilisation et l'entretien des appareils de protection respiratoire, et à la Liste d'équipement certifié (Certified Equipment List) du National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH); • Avoir suivi la formation relative aux marques de fabricants particuliers pour offrir les services d'essais d'ajustement et d'entretien des ARA; • Avoir la capacité de communiquer efficacement en anglais, de vive voix et par écrit. <p>L'Offrant doit en faire la démonstration dans au moins</p>		

	<p>deux (2) descriptions de projet et fournir les renseignements suivants pour chaque projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation pour laquelle le travail a été exécuté ; • Titre du ou des projets et numéro de référence ; • Durée du travail (dates de début et de fin [MM/AA]) ; • Rôles et responsabilités ; • Tâches accomplies établissant la preuve de l'acquisition d'expérience pertinente ; • Références* (nom, titre, numéro de téléphone et adresse courriel). <p>*Le CNRC se réserve le droit d'effectuer un contrôle des références pour vérifier l'exactitude des renseignements fournis.</p>		
COT2	<p>L'Offrant doit établir qu'il a désigné un coordonnateur ou une coordonnatrice de projet qui sera la personne-ressource pour la facturation et l'établissement du calendrier d'exécution. L'offrant doit proposer une (1) seule ressource spécifique par offre qui agira en tant que coordinateur de projet pour toutes les régions proposées. L'offrant doit remplir l'annexe E - Équipe proposée par région, section 2.</p>		

RÉGION DE L'ONTARIO			
Critères techniques obligatoires – Région de l'Ontario		Satisfait/ non satisfait	Renvoi à la proposition (à inscrire par l'Offrant)
Les soumissionnaires doivent fournir les documents nécessaires pour démontrer qu'ils respectent les critères.			
COT1	<p>L'Offrant doit proposer deux (2) ressources qui sont des technicien(ne)s qualifié(e)s pour offrir les services d'essais d'ajustement et d'entretien des ARA.</p> <p>L'Offrant doit établir la preuve que chaque ressource proposée satisfait aux exigences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Posséder au moins deux (2) ans d'expérience acquise au cours des cinq (5) dernières années en matière d'essais d'ajustement et d'entretien des ARA dans un milieu industriel ou commercial ; • Posséder les connaissances requises pour exécuter les tâches convenablement et en toute sécurité, conformément aux normes du Groupe CSA visant l'air comprimé respirable et les systèmes connexes, et l'utilisation et l'entretien des appareils de protection respiratoire, et à la Liste d'équipement certifié (Certified Equipment List) du National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH); • Avoir suivi la formation relative aux marques de fabricants particuliers pour offrir les services d'essais d'ajustement et d'entretien des ARA; • Avoir la capacité de communiquer efficacement en anglais et en français, de vive voix et par écrit. <p>L'Offrant doit en faire la démonstration dans au moins deux (2) descriptions de projet et fournir les renseignements suivants pour chaque projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation pour laquelle le travail a été exécuté ; • Titre du ou des projets et numéro de référence ; • Durée du travail (dates de début et de fin [MM/AA]) ; 		

	<ul style="list-style-type: none"> • Rôles et responsabilités ; • Tâches accomplies établissant la preuve de l'acquisition d'expérience pertinente ; • Références* (nom, titre, numéro de téléphone et adresse courriel). <p>*Le CNRC se réserve le droit d'effectuer un contrôle des références pour vérifier l'exactitude des renseignements fournis.</p>		
COT2	<p>L'Offrant doit établir qu'il a désigné un coordonnateur ou une coordonnatrice de projet qui sera la personne-ressource pour la facturation et l'établissement du calendrier d'exécution. L'offrant doit proposer une (1) seule ressource spécifique par offre qui agira en tant que coordinateur de projet pour toutes les régions proposées. L'offrant doit remplir l'annexe E - Équipe proposée par région, section 2.</p>		

RÉGION DE QUÉBEC			
Critères techniques obligatoires – Région de Québec		Satisfait/ non satisfait	Renvoi à la proposition (à inscrire par l'Offrant)
Les soumissionnaires doivent fournir les documents nécessaires pour démontrer qu'ils respectent les critères.			
COT1	<p>L'Offrant doit proposer deux (2) ressources qui sont des technicien(ne)s qualifié(e)s pour offrir les services d'essais d'ajustement et d'entretien des ARA.</p> <p>L'Offrant doit établir la preuve que chaque ressource proposée satisfait aux exigences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Posséder au moins deux (2) ans d'expérience acquise au cours des cinq (5) dernières années en matière d'essais d'ajustement et d'entretien des ARA dans un milieu industriel ou commercial ; • Posséder les connaissances requises pour exécuter les tâches convenablement et en toute sécurité, conformément aux normes du Groupe CSA visant l'air comprimé respirable et les systèmes connexes, et l'utilisation et l'entretien des appareils de protection respiratoire, et à la Liste d'équipement certifié (Certified Equipment List) du National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH); • Avoir suivi la formation relative aux marques de fabricants particuliers pour offrir les services d'essais d'ajustement et d'entretien des ARA; • Avoir la capacité de communiquer efficacement en anglais et en français, de vive voix et par écrit. <p>L'Offrant doit en faire la démonstration dans au moins deux (2) descriptions de projet et fournir les renseignements suivants pour chaque projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation pour laquelle le travail a été exécuté ; • Titre du ou des projets et numéro de référence ; • Durée du travail (dates de début et de fin [MM/AA]) ; • Rôles et responsabilités ; • Tâches accomplies établissant la preuve de l'acquisition d'expérience pertinente ; • Références* (nom, titre, numéro de téléphone et adresse courriel). <p>*Le CNRC se réserve le droit d'effectuer un contrôle des références pour vérifier l'exactitude des</p>		

	renseignements fournis.		
COT2	L'Offrant doit établir qu'il a désigné un coordonnateur ou une coordonnatrice de projet qui sera la personne-ressource pour la facturation et l'établissement du calendrier d'exécution. L'offrant doit proposer une (1) seule ressource spécifique par offre qui agira en tant que coordinateur de projet pour toutes les régions proposées. L'offrant doit remplir l'annexe E - Équipe proposée par région, section 2.		

RÉGION DE L'ATLANTIQUE			
Critères techniques obligatoires – Région de l'Atlantique		Satisfait/ non satisfait	Renvoi à la proposition (à inscrire par l'Offrant)
Les soumissionnaires doivent fournir les documents nécessaires pour démontrer qu'ils respectent les critères.			
COT1	<p>L'Offrant doit proposer deux (2) ressources qui sont des technicien(ne)s qualifié(e)s pour offrir les services d'essais d'ajustement et d'entretien des ARA.</p> <p>L'Offrant doit établir la preuve que chaque ressource proposée satisfait aux exigences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Posséder au moins deux (2) ans d'expérience acquise au cours des cinq (5) dernières années en matière d'essais d'ajustement et d'entretien des ARA dans un milieu industriel ou commercial ; • Posséder les connaissances requises pour exécuter les tâches convenablement et en toute sécurité, conformément aux normes du Groupe CSA visant l'air comprimé respirable et les systèmes connexes, et l'utilisation et l'entretien des appareils de protection respiratoire, et à la Liste d'équipement certifié (Certified Equipment List) du National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH); • Avoir suivi la formation relative aux marques de fabricants particuliers pour offrir les services d'essais d'ajustement et d'entretien des ARA; • Avoir la capacité de communiquer efficacement en anglais, de vive voix et par écrit. <p>L'Offrant doit en faire la démonstration dans au moins deux (2) descriptions de projet et fournir les renseignements suivants pour chaque projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation pour laquelle le travail a été exécuté ; • Titre du ou des projets et numéro de référence ; • Durée du travail (dates de début et de fin [MM/AA]) ; • Rôles et responsabilités ; • Tâches accomplies établissant la preuve de l'acquisition d'expérience pertinente ; • Références* (nom, titre, numéro de téléphone et adresse courriel). <p>*Le CNRC se réserve le droit d'effectuer un contrôle des références pour vérifier l'exactitude des renseignements fournis.</p>		
COT2	L'Offrant doit établir qu'il a désigné un coordonnateur ou une coordonnatrice de projet qui sera la personne-ressource pour la facturation et l'établissement du calendrier d'exécution. L'offrant doit proposer une (1)		

	seule ressource spécifique par offre qui agira en tant que coordinateur de projet pour toutes les régions proposées. L'offrant doit remplir l'annexe E - Équipe proposée par région, section 2.		
--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--

Évaluation par rapport aux critères cotés par points

Pour être pris en considération pour une région géographique, l'Offrant doit remplir les critères cotés par points de l'entreprise pour la région correspondante.

Les Offrants seront évalués à la lumière des critères suivants. Pour chacun de ces critères, les Offrants doivent fournir une réponse détaillée. Le CNRC se réserve le droit de vérifier toute information fournie par l'Offrant dans sa proposition.

RÉGION DE L'OUEST				
NUMÉRO	CRITERE COTE PAR POINTS (CC)	MAXIMUM DE POINTS DISPONIBLE	EXPÉRIENCE DÉMONTRÉE	REFERENCE A LA PROPOSITION DU SOUMISSIONNAIRE
CC1	<p>L'Offrant devrait établir la preuve qu'il a une bonne compréhension de l'étendue des travaux, des objectifs et des problèmes éventuels. La proposition devrait cerner les risques ou les difficultés possibles inhérents à ces services, en indiquant toute incidence sur la qualité, les coûts ou le calendrier d'exécution, et faire preuve de créativité en proposant des solutions et des stratégies à cet égard.</p> <p>Des points seront attribués pour ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'approche proposée pour évaluer les besoins du CNRC (jusqu'à 10 points); • La description de la façon dont les données et les renseignements seront collectés, gérés et présentés au Canada (jusqu'à 10 points); • La description du niveau d'effort approprié exigé pour exécuter le travail demandé, pour anticiper les problèmes et résoudre les contraintes éventuelles (jusqu'à 5 points). 	25		
CC2	<p>L'Offrant devrait défendre son approche, sa méthodologie ainsi que les mesures de réduction des coûts indiquées dans la solution proposée. La proposition devrait comprendre une description des processus à employer pour gérer avec efficacité les demandes d'essais d'ajustement et les appels de service d'inspection et d'entretien des ARA afin de veiller à offrir ces services au moment opportun et conformément à des normes de qualité acceptables.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'approche suit une séquence logique propre à respecter les exigences de l'énoncé des travaux. (Jusqu'à 15 points) • Elle démontre qu'un niveau suffisant d'effort sera appliqué pour satisfaire aux exigences techniques. (Jusqu'à 10 points) • Elle démontre que le travail peut être exécuté au moment opportun. (Jusqu'à 5 points) • L'approche démontre que l'Offrant dispose des ressources requises et d'une capacité organisationnelle suffisante. (Jusqu'à 5 points) 	35		

<p>CC3</p>	<p>L'Offrant devrait établir la preuve qu'il possède au moins deux (2) ans d'expérience de travail acquise au cours des cinq (5) dernières années auprès d'organisations, en veillant à ce qu'elles respectent les normes de santé et de sécurité régies par le gouvernement fédéral.</p> <p>L'Offrant devrait fournir les renseignements suivants pour chaque expérience :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le numéro de référence attribué au contrat ; • Le nom de l'organisation cliente ; • Une description du projet ou des services, de l'industrie/du secteur, l'envergure et la portée du projet, les services offerts ; • Les renseignements sur la personne-ressource chez le client (nom, titre, adresse courriel et numéro de téléphone) ; • Les dates de début et de fin de la période du contrat. <p>Des points seront attribués pour ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'expertise démontrée en matière de règlements visant la santé et la sécurité au travail (SST) applicables aux sites de juridiction fédérale (jusqu'à 5 points) ; • Les connaissances établies des normes du Groupe CSA visant les essais d'ajustement et l'entretien des ARA (jusqu'à 5 points). 	<p>10</p>		
<p>CC4</p>	<p>L'Offrant devrait démontrer que les deux (2) ressources proposées possèdent tous les deux de l'expérience avec au moins deux (2) projets acquis au cours des cinq (5) dernières années au sein d'organisations qui offrent des services d'essais d'ajustement et d'entretien des ARA similaires, correspondant aux objectifs et aux tâches indiqués à l'annexe A – Énoncé des travaux.</p> <p>Fournir les renseignements suivants pour chaque expérience :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le numéro de référence attribué au contrat ; • Le nom de l'organisation cliente ; • Une description du projet ou des services, de l'industrie/du secteur, l'envergure et la portée du projet, les services offerts ; • Les renseignements sur la personne-ressource chez le client (nom, titre, adresse courriel et numéro de téléphone) ; • Les dates de début et de fin de la période du contrat. <p>Des points seront attribués à chacun des techniciens proposés pour les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 0 -1 an = 0 point • 2 ou 3 ans = jusqu'à 5 points • De 4 à 5 ans = jusqu'à 10 points 	<p>20</p>		

RÉGION DE L'ONTARIO				
NUMÉRO	CRITERE COTE PAR POINTS (CC)	MAXIMUM DE POINTS DISPONIBLE	EXPÉRIENCE DÉMONTRÉE	REFERENCE A LA PROPOSITION DU SOUMISSIONNAIRE
CC1	<p>L'Offrant devrait établir la preuve qu'il a une bonne compréhension de l'étendue des travaux, des objectifs et des problèmes éventuels. La proposition devrait cerner les risques ou les difficultés possibles inhérents à ces services, en indiquant toute incidence sur la qualité, les coûts ou le calendrier d'exécution, et faire preuve de créativité en proposant des solutions et des stratégies à cet égard.</p> <p>Des points seront attribués pour ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'approche proposée pour évaluer les besoins du CNRC (jusqu'à 10 points); • La description de la façon dont les données et les renseignements seront collectés, gérés et présentés au Canada (jusqu'à 10 points); • La description du niveau d'effort approprié exigé pour exécuter le travail demandé, pour anticiper les problèmes et résoudre les contraintes éventuelles (jusqu'à 5 points). 	25		
CC2	<p>L'Offrant devrait défendre son approche, sa méthodologie ainsi que les mesures de réduction des coûts indiquées dans la solution proposée. La proposition devrait comprendre une description des processus à employer pour gérer avec efficacité les demandes d'essais d'ajustement et les appels de service d'inspection et d'entretien des ARA afin de veiller à offrir ces services au moment opportun et conformément à des normes de qualité acceptables.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'approche suit une séquence logique propre à respecter les exigences de l'énoncé des travaux. (Jusqu'à 15 points) 2. Elle démontre qu'un niveau suffisant d'effort sera appliqué pour satisfaire aux exigences techniques. (Jusqu'à 10 points) 3. Elle démontre que le travail peut être exécuté au moment opportun. (Jusqu'à 5 points) 4. L'approche démontre que l'Offrant dispose des ressources requises et d'une capacité organisationnelle suffisante. (Jusqu'à 5 points) 	35		
CC3	<p>L'Offrant devrait établir la preuve qu'il possède au moins deux (2) ans d'expérience de travail acquise au cours des cinq (5) dernières années auprès d'organisations, en veillant à ce qu'elles respectent les normes de santé et de sécurité régies par le gouvernement fédéral.</p> <p>L'Offrant devrait fournir les renseignements suivants pour chaque expérience :</p>	10		

	<ul style="list-style-type: none"> • Le numéro de référence attribué au contrat ; • Le nom de l'organisation cliente ; • Une description du projet ou des services, de l'industrie/du secteur, l'envergure et la portée du projet, les services offerts ; • Les renseignements sur la personne-ressource chez le client (nom, titre, adresse courriel et numéro de téléphone) ; • Les dates de début et de fin de la période du contrat. <p>Des points seront attribués pour ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'expertise démontrée en matière de règlements visant la santé et la sécurité au travail (SST) applicables aux sites de juridiction fédérale (jusqu'à 5 points) ; • Les connaissances établies des normes du Groupe CSA visant les essais d'ajustement et l'entretien des ARA (jusqu'à 5 points). 			
CC4	<p>L'Offrant devrait démontrer que les deux (2) ressources proposées possèdent tous les deux de l'expérience avec au moins deux (2) projets acquis au cours des cinq (5) dernières années au sein d'organisations qui offrent des services d'essais d'ajustement et d'entretien des ARA similaires, correspondant aux objectifs et aux tâches indiqués à l'annexe A – Énoncé des travaux.</p> <p>Fournir les renseignements suivants pour chaque expérience :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le numéro de référence attribué au contrat ; • Le nom de l'organisation cliente ; • Une description du projet ou des services, de l'industrie/du secteur, l'envergure et la portée du projet, les services offerts ; • Les renseignements sur la personne-ressource chez le client (nom, titre, adresse courriel et numéro de téléphone) ; • Les dates de début et de fin de la période du contrat. <p>Des points seront attribués à chacun des techniciens proposés pour les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 0 -1 an = 0 point • 2 ou 3 ans = jusqu'à 5 points • De 4 à 5 ans = jusqu'à 10 points 	20		

Région de l'Ontario : Note Total 90 points. Note de passage minimale 45 points (50 %)

RÉGION DE QUEBEC				
NUMÉRO	CRITERE COTE PAR POINTS (CC)	MAXIMUM DE POINTS DISPONIBLE	EXPÉRIENCE DÉMONTRÉE	REFERENCE A LA PROPOSITION DU SOUSMISSIONNAIRE
CC1	<p>L'Offrant devrait établir la preuve qu'il a une bonne compréhension de l'étendue des travaux, des objectifs et des problèmes éventuels. La proposition devrait cerner les risques ou les difficultés possibles inhérents à ces services, en indiquant toute incidence sur la qualité, les coûts ou le calendrier d'exécution, et faire preuve de créativité en proposant des solutions et des stratégies à cet égard.</p> <p>Des points seront attribués pour ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'approche proposée pour évaluer les besoins du CNRC (jusqu'à 10 points); • La description de la façon dont les données et les renseignements seront collectés, gérés et présentés au Canada (jusqu'à 10 points); • La description du niveau d'effort approprié exigé pour exécuter le travail demandé, pour anticiper les problèmes et résoudre les contraintes éventuelles (jusqu'à 5 points). 	25		
CC2	<p>L'Offrant devrait défendre son approche, sa méthodologie ainsi que les mesures de réduction des coûts indiquées dans la solution proposée. La proposition devrait comprendre une description des processus à employer pour gérer avec efficacité les demandes d'essais d'ajustement et les appels de service d'inspection et d'entretien des ARA afin de veiller à offrir ces services au moment opportun et conformément à des normes de qualité acceptables.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'approche suit une séquence logique propre à respecter les exigences de l'énoncé des travaux. (Jusqu'à 15 points) • Elle démontre qu'un niveau suffisant d'effort sera appliqué pour satisfaire aux exigences techniques. (Jusqu'à 10 points) • Elle démontre que le travail peut être exécuté au moment opportun. (Jusqu'à 5 points) • L'approche démontre que l'Offrant dispose des ressources requises et d'une capacité organisationnelle suffisante. (jusqu'à 5 points) 	35		
CC3	<p>L'Offrant devrait établir la preuve qu'il possède au moins deux (2) ans d'expérience de travail acquise au cours des cinq (5) dernières années auprès d'organisations, en veillant à ce qu'elles respectent les normes de santé et de sécurité régies par le gouvernement fédéral.</p> <p>L'Offrant devrait fournir les renseignements suivants pour chaque expérience :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le numéro de référence attribué 	10		

	<p>au contrat ;</p> <ul style="list-style-type: none"> Le nom de l'organisation cliente ; Une description du projet ou des services, de l'industrie/du secteur, l'envergure et la portée du projet, les services offerts ; Les renseignements sur la personne-ressource chez le client (nom, titre, adresse courriel et numéro de téléphone) ; Les dates de début et de fin de la période du contrat. <p>Des points seront attribués pour ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'expertise démontrée en matière de règlements visant la santé et la sécurité au travail (SST) applicables aux sites de juridiction fédérale (jusqu'à 5 points) ; Les connaissances établies des normes du Groupe CSA visant les essais d'ajustement et l'entretien des ARA (jusqu'à 5 points). 			
CC4	<p>L'Offrant devrait démontrer que les deux (2) ressources proposées possèdent tous les deux de l'expérience avec au moins deux (2) projets acquis au cours des cinq (5) dernières années au sein d'organisations qui offrent des services d'essais d'ajustement et d'entretien des ARA similaires, correspondant aux objectifs et aux tâches indiqués à l'annexe A – Énoncé des travaux.</p> <p>Fournir les renseignements suivants pour chaque expérience :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le numéro de référence attribué au contrat ; Le nom de l'organisation cliente ; Une description du projet ou des services, de l'industrie/du secteur, l'envergure et la portée du projet, les services offerts ; Les renseignements sur la personne-ressource chez le client (nom, titre, adresse courriel et numéro de téléphone) ; Les dates de début et de fin de la période du contrat. <p>Des points seront attribués à chacun des techniciens proposés pour les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> 0 -1 an = 0 point 2 ou 3 ans = jusqu'à 5 points De 4 à 5 ans = jusqu'à 10 points 	20		

Région de Québec : Note Total 90 points. Note de passage minimale 45 points (50 %)

RÉGION DE L'ATLANTIQUE				
NUMÉRO	CRITERE COTE PAR POINTS (CC)	MAXIMUM DE POINTS DISPONIBLE	EXPÉRIENCE DÉMONTRÉE	REFERENCE A LA PROPOSITION DU SOUMISSIONNAIRE

<p>CC1</p>	<p>L'Offrant devrait établir la preuve qu'il a une bonne compréhension de l'étendue des travaux, des objectifs et des problèmes éventuels. La proposition devrait cerner les risques ou les difficultés possibles inhérents à ces services, en indiquant toute incidence sur la qualité, les coûts ou le calendrier d'exécution, et faire preuve de créativité en proposant des solutions et des stratégies à cet égard.</p> <p>Des points seront attribués pour ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'approche proposée pour évaluer les besoins du CNRC (jusqu'à 10 points); • La description de la façon dont les données et les renseignements seront collectés, gérés et présentés au Canada (jusqu'à 10 points); • La description du niveau d'effort approprié exigé pour exécuter le travail demandé, pour anticiper les problèmes et résoudre les contraintes éventuelles (jusqu'à 5 points). 	<p>25</p>		
<p>CC2</p>	<p>L'Offrant devrait défendre son approche, sa méthodologie ainsi que les mesures de réduction des coûts indiquées dans la solution proposée. La proposition devrait comprendre une description des processus à employer pour gérer avec efficacité les demandes d'essais d'ajustement et les appels de service d'inspection et d'entretien des ARA afin de veiller à offrir ces services au moment opportun et conformément à des normes de qualité acceptables.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'approche suit une séquence logique propre à respecter les exigences de l'énoncé des travaux. (Jusqu'à 15 points) • Elle démontre qu'un niveau suffisant d'effort sera appliqué pour satisfaire aux exigences techniques. (Jusqu'à 10 points) • Elle démontre que le travail peut être exécuté au moment opportun. (Jusqu'à 5 points) • L'approche démontre que l'Offrant dispose des ressources requises et d'une capacité organisationnelle suffisante. (Jusqu'à 5 points) 	<p>35</p>		
<p>CC3</p>	<p>L'Offrant devrait établir la preuve qu'il possède au moins deux (2) ans d'expérience de travail acquise au cours des cinq (5) dernières années auprès d'organisations, en veillant à ce qu'elles respectent les normes de santé et de sécurité régies par le gouvernement fédéral.</p> <p>L'Offrant devrait fournir les renseignements suivants pour chaque expérience :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le numéro de référence attribué au contrat ; • Le nom de l'organisation cliente ; • Une description du projet ou des services, de l'industrie/du secteur, l'envergure et la portée du projet, les services offerts ; • Les renseignements sur la personne-ressource chez le client (nom, titre, adresse courriel et numéro de téléphone) ; • Les dates de début et de fin de la 	<p>10</p>		

	<p>période du contrat.</p> <p>Des points seront attribués pour ce qui suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'expertise démontrée en matière de règlements visant la santé et la sécurité au travail (SST) applicables aux sites de juridiction fédérale (jusqu'à 5 points) ; 2. Les connaissances établies des normes du Groupe CSA visant les essais d'ajustement et l'entretien des ARA (jusqu'à 5 points). 			
CC4	<p>L'Offrant devrait démontrer que les deux (2) ressources proposées possèdent tous les deux de l'expérience avec au moins deux (2) projets acquis au cours des cinq (5) dernières années au sein d'organisations qui offrent des services d'essais d'ajustement et d'entretien des ARA similaires, correspondant aux objectifs et aux tâches indiqués à l'annexe A – Énoncé des travaux.</p> <p>Fournir les renseignements suivants pour chaque expérience :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le numéro de référence attribué au contrat ; • Le nom de l'organisation cliente ; • Une description du projet ou des services, de l'industrie/du secteur, l'envergure et la portée du projet, les services offerts ; • Les renseignements sur la personne-ressource chez le client (nom, titre, adresse courriel et numéro de téléphone) ; • Les dates de début et de fin de la période du contrat. <p>Des points seront attribués à chacun des techniciens proposés pour les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 0 -1 an = 0 point • 2 ou 3 ans = jusqu'à 5 points • De 4 à 5 ans = jusqu'à 10 points • 	20		

Région de l'Atlantique : Note Total 90 points. Note de passage minimale 45 points (50 %)

Exemples de notation

NON RECEVABLE	RENSEIGNEMENTS ET EXPÉRIENCE LIMITÉS	RENSEIGNEMENTS ET EXPÉRIENCE MOYENS OU SUFFISANTS	RENSEIGNEMENTS ET EXPÉRIENCE SUPÉRIEURS
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Absence de renseignements pouvant être évalués dans la soumission déposée. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ne répond pas aux exigences minimales. ▪ L'équipe ou les ressources individuelles proposées manquent de qualifications et d'expérience. ▪ L'équipe ou les ressources individuelles 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Répond aux exigences minimales. ▪ L'équipe ou les ressources individuelles proposées sont qualifiées et expérimentées. ▪ L'équipe ou les ressources individuelles proposées couvrent tous les éléments et 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Surpasse les exigences minimales. ▪ L'équipe ou les ressources individuelles proposées sont très qualifiées et expérimentées. ▪ Expérience solide de l'ensemble de l'équipe ou des ressources individuelles qui couvre

	<p>proposées ne satisfont pas aux exigences ou il manque des éléments.</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Les exemples de projets, de tâches ou de responsabilités fournis ne correspondent pas aux besoins du projet actuel.▪ Manque de renseignements détaillés.	<p>satisferont probablement aux exigences.</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Les exemples de projets, de tâches ou de responsabilités fournis correspondent en général aux besoins du projet actuel.	<p>tous les éléments et répondra aux exigences ou les surpassera.</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Les exemples de projets, de tâches et de responsabilités fournis correspondent directement aux besoins du projet actuel.
--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------